

Réservé
au
Moniteur
belge

04109360

TRIBUNAL COMMERCE
CHARLEROI - ENTRÉ LE

13 -07- 2004

Greffe

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 22/07/2004- Annexes du Moniteur belge

Dénomination : D N.S.H. COMPANY

Forme juridique Société privée à responsabilité limitée

Siège Rue Neuve, 67/A - 6280 Gerpinnes

N° d'entreprise : 465.948 606

Objet de l'acte **MODIFICATION DE LA DENOMINATION SOCIALE -
TRANSFERT DU SIEGE SOCIAL - MODIFICATIONS
STATUTAIRES - DEMISSION ET NOMINATION DE GERANTS**

Texte .

Il résulte d'un procès-verbal clôturé par le notaire Michel **CORNELIS**, à Anderlecht, le 22 juin 2004, "Enregistré quatre rôles un renvoi au 1^{er} bureau de l'Enregistrement d'Anderlecht le 25 juin 2004 vol. 33 fol. 58 case 19 Reçu: vingt-cinq euros (25 €) L'inspecteur Principal a.i. (s) R. DE HIAES" que l'assemblée générale extraordinaire de la société a pris les résolutions suivantes :

- 1- Modification de la dénomination sociale en **BLUE WOOD FASHION COMPANY**.
- 2- Transfert du siège social à 1430 Bierghes (Rebecq), Drève de la Chapelle, 3, à partir du vingt-deux juin 2004.
- 3- Conversion du capital social en euros, soit dix-huit mille cinq cent nonante-deux euros un cent, arrondi à dix-huit mille cinq cent nonante-deux (18.592) euros.
- 4- Insertion dans les statuts de la possibilité de nommer aussi bien une personne morale qu'une personne physique comme gérant de la société.
- 5- Modification du mode de convocation aux assemblées générales pour le rendre conforme au code des sociétés, soit que les convocations contenant l'ordre du jour sont faites par lettres recommandées adressées aux associés, au(x) gérant(s) et au commissaire éventuel quinze jours au moins avant l'assemblée. Si tous les associés sont présents ou représentés, il ne doit pas être justifié de l'envoi des convocations.
- 6- Insertion dans les statuts de la possibilité de recourir à la procédure écrite simplifiée pour les assemblées générales, à condition que ce soit prévu dans la convocation et que les décisions qui en ressortent soient prises à l'unanimité.
- 7- Adoption d'un nouveau texte des statuts qui tient compte des modifications décidées ci-dessus et adapte les statuts existants au code des sociétés, l'esprit des dispositions anciennes non modifiées étant respecté.
- 8- Constatation de la démission de Messieurs Serge HULSMANS, numéro national 640709 523 18, et Daniel NICOLETTI, numéro national 630221 361 55, de leurs fonctions de gérants à dater du 22 juin 2004 et décharge de leur mandat.

Nomination aux fonctions de gérant de la société anonyme SERGE PRODUCTION, numéro

d'entreprise 457.627.390, ayant son siège social à 1430 Bierghes (Rebecq), Drève de la Chapelle, 3, qui sera représentée de façon permanente dans l'exercice de son mandat par son administrateur-délégué Monsieur Serge HULSMANS, préqualifié.

9- Nomination pour mandataire spécial, avec faculté de substitution et de subdélégation, de la société privée à responsabilité limitée J. JORDENS ayant son siège social à 1210 Bruxelles, Rue du Méridien, 32, et/ou Madame Veerle VAN DEN STEEN, demeurant à 9402 Meerbeke, Valleistraat, 17, pour effectuer toutes démarches et formalités qui seraient nécessaires du chef des résolutions prises auprès de la Banque Carrefour des Entreprises. Le mandataire prénommé pourra, au nom de la société, faire toutes déclarations, signer tous actes et documents et, en général, faire le nécessaire.

Pour extrait analytique.

Michel Cornclis, notaire.

Déposé: expédition du procès-verbal et statuts coordonnés.